

BILAN 2021

FEUILLE DE ROUTE 2018-2023

DÉPARTEMENT DU TERRITOIRE (DT)

Mars 2021



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENEVE

POST TENEBRAS LUX

DES AMBITIONS A LA HAUTEUR DES DÉFIS DE NOTRE TEMPS



Au moment de tirer un bilan intermédiaire de la « Feuille de route DT 2018-2023 », je ne peux que constater que nous avons eu les ambitions à la hauteur des défis de notre temps. Cinquante-deux mesures ont été proposées en début de législature avec comme fil rouge la maîtrise du développement territorial de manière à améliorer notre cadre et qualité de vie et à préserver notre environnement naturel.

Cinquante-deux mesures dont vous pourrez découvrir l'avancée dans les pages qui suivent. Cinquante-deux mesures qui disent toute la complexité de préparer le futur, dans un contexte de transition écologique, mais qui nous ramènent à l'essentiel.

Cet essentiel qui est de pouvoir loger toutes les catégories de la population (p.6-7), de consommer moins d'énergie fossile et moins d'électricité (p.17-18), d'améliorer la qualité de l'air (p.21). C'est aussi de replacer l'alimentation au cœur des préoccupations en améliorant la production agricole, la promotion des produits et nos modes de consommations auprès des centaines d'exploitations qui pratiquent la vente directe (p.12). C'est enfin de donner une place prépondérante à la biodiversité en allant provoquer le réflexe biodiversité au cœur des politiques publiques (p.30). Le virage de la transition écologique est en cours et sera bientôt accéléré avec l'adoption du plan climat cantonal renforcé. Tous ces sujets et tant d'autres ont franchi des étapes importantes que vous pourrez découvrir plus en détails.

Il serait faux de faire ce bilan en mars 2021 sans mentionner la COVID qui nous a forcés à redécouvrir notre environnement bâti et naturel immédiat. La crise sanitaire a accentué le rôle culturel et nourricier - comme mentionné plus haut - de la campagne et la nécessité de renforcer ses fonctions écosystémiques indispensables. L'espace public urbain a lui aussi connu un changement majeur avec la mise à disposition quasi complète des espaces autour des gares du Léman Express et l'ouverture de la Plage publique des Eaux-Vives. Nous nous les sommes tellement appropriés qu'on pourrait oublier qu'ils n'étaient que des chantiers peu invitants il y a encore quelques mois.

Un dernier constat mérite d'être souligné, celui de la collaboration. Le « faire avec » se retrouve dans l'ensemble des politiques publiques, à l'image de la concertation autour des projets urbains et de transports (p.34). La société civile est preneuse d'une participation active aux projets, par exemple le vallon de l'Aire, le Nant d'Avril, le plan directeur de l'énergie ou le plan d'action biodiversité, mais aussi plus largement sur des questions de développement comme le montre le rapport Genève 2050 ou le succès des Rencontres du développement. Alors que ces discussions ne sont pas toujours un long fleuve tranquille, je les appellerai toujours de mes vœux, pour que l'Etat reste le lieu d'ouverture et de consensus par excellence.

Je suis très fier de ce jalon d'étape – dans un contexte unique – et surtout reconnaissant envers les collaboratrices et collaborateurs du DT qui portent chaque jour ces projets et réformes majeures.

Bonne lecture!

*Antonio Hodgers,
Conseiller d'Etat*



AMÉNAGEMENT, LOGEMENT ET AGRICULTURE

A. Améliorer la qualité urbaine et architecturale des projets

Afin de concrétiser les importantes ambitions de qualité du département en matière de projet urbain et architectural, plusieurs actions ont été entreprises. Compte tenu de la diversité des échelles et de la complexité des thématiques à aborder, ces travaux mobilisent de nombreuses compétences transversales à l'interne de l'administration, ainsi que la collaboration avec les partenaires de la construction.

Un groupe interdépartemental pour la qualité des quartiers a ainsi été créé. Ce groupe pilote une évaluation des processus qui ont conduit à la réalisation de plusieurs quartiers de très grande importance ces quinze dernières années, afin notamment d'identifier les actions et les moments clés qui valorisent ou au contraire péjorent la qualité des projets et de leur réalisation.

Le département a par ailleurs lancé en 2020 une démarche de réexamen des PLQ existants comportant encore des droits à bâtir non réalisés pour en améliorer les caractéristiques en regard de la prise en compte du patrimoine naturel et bâti, de la biodiversité et de la qualité des espaces extérieurs. Environ un quart de ces PLQ devra être revu en profondeur alors que la moitié fera l'objet d'adaptations négociées au moment des autorisations de construire, en cas de dérogation mineure au PLQ, pour améliorer la prise en compte de ces enjeux.

Afin de participer aux objectifs visant la neutralité carbone, un outil d'aide à la planification de quartiers durables et de qualité a de plus été réalisé sous forme d'un référentiel «boussole genevoise» pour les quartiers. Cette démarche a été engagée fin 2020 et se poursuivra en 2021 pour identifier les principaux objectifs de qualité en accord avec les enjeux de transition écologique lorsque l'on planifie des futurs quartiers (MZ, PLQ, concours d'urbanisme).

En parallèle, plusieurs projets pilotes ont été identifiés par une volonté d'exemplarité (les Marronniers au Grand-Saconnex, MZ Onex-Centre, la Boucle

des Palettes à Lancy, les étapes 2 et 3 des Communaux d'Ambilly, Pont-Céard à Versoix, Vailly à Bernex). Ces travaux autour de ces nouveaux quartiers alimenteront le référentiel et pourront faire l'objet de conventions d'objectifs partagés autour de la qualité et de la durabilité des quartiers entre les autorités cantonales, communales et les maîtres d'ouvrage.

Une démarche visant à améliorer le contenu des cahiers des charges en matière de concours et autres études nécessaires au développement des projets est en cours. L'objectif est de remettre au cœur du projet l'urbanité, à savoir les ambitions du vivre ensemble et de la qualité de vie.

Sur le plan architectural, après avoir constaté que la législation actuelle et les pratiques du département en matière de règles de construction pouvaient parfois limiter la créativité dans l'expression architecturale et les typologies d'habitat, un groupe de travail a été mis sur pied avec la Fédération des associations d'architectes et d'ingénieurs de Genève (FAI) afin de procéder à une relecture de la législation, en vue de prendre en compte les objectifs qualitatifs souhaités par l'Etat et les partenaires. Les travaux de ce groupe ont pour l'instant abouti à une évaluation des points durs, ainsi qu'à des propositions techniques et d'optimisation des règles. Ce travail de fond permet aujourd'hui de s'atteler à une refonte substantielle des règles de construction pour faciliter l'avènement de la ville de demain.

Dans cette même optique, un travail conséquent a été fourni afin d'améliorer les qualités urbanistiques et paysagères de la zone 5. Celui-ci a abouti, entre autres, à une marche à suivre, qui remplace le guide publié en 2017, aux fins d'accompagner les mandataires dans la conception de leur projet ainsi que les communes et les autres instances dans les préavis qu'ils émettent. La commission d'architecture a été associée à ces travaux. Ces mesures aboutiront à un aménagement plus cohérent du développement que connaît cette zone.

B. Poursuivre la planification urbaine et la mise en œuvre du grand projet Praille Acacias Vernets (PAV)

Transformation urbaine stratégique pour Genève et l'agglomération, le PAV se profile désormais comme opportunité majeure de réaliser la ville durable en réponse à l'urgence climatique. Cette législature est celle de la planification spéciale et de l'opérationnalisation de l'ensemble des secteurs du PAV soutenues par une stratégie de libération des terrains.

Les points forts de cette première moitié de législature sont l'adoption du premier plan localisé de quartier (PLQ) pour l'Etoile et le concours d'architecture pour le Campus Pictet (dont les autorisations de construire seront déposées au premier semestre 2021), ainsi que la délivrance des autorisations de construire pour le quartier des Vernets - premier « Site 2000 watts » genevois - et le début des démolitions du site. Le premier PLQ Acacias suit avec une consultation publique en 2021.

Le travail sur les espaces publics mené avec les communes a permis d'établir une vision commune pour le boulevard urbain reliant la Pointe Nord à l'avenue Vibert, la route des Jeunes, le grand parc et la mise à ciel ouvert de l'Aire et de la Drize qui débutera dès 2023 dans le quartier de l'Etoile.

Dans le secteur de Grosselin, un test sur l'intégration du patrimoine industriel dans le futur quartier est actuellement en cours.

La réalisation du PAV est renforcée par la mise en place de la Fondation PAV (FPAV), opérationnelle depuis fin 2020, qui est en charge de la stratégie foncière et du développement immobilier sur les parcelles aujourd'hui en ses mains (65% du périmètre). La Direction PAV assure une conduite étroitement coordonnée avec FPAV et avec la Fondation pour les terrains industriels de Genève (FTI) chargée quant à elle du relogement des entreprises du PAV.

C. Promouvoir le rôle de facilitateur du département dans la transformation du territoire

Le département a mis ses compétences de facilitateur au service de nombreux projets d'aménagement et d'infrastructures, tant au sein de l'administration qu'auprès d'acteurs externes. Ceci a permis la réalisation de plusieurs projets de la Genève internationale dans le Jardin des Nations et de la Fondation pour les terrains industriels de Genève (FTI) pour la transformation des zones industrielles en écoParcs.

Dans un autre registre, l'office de l'urbanisme pilote les activités de la Cellule de Coordination Equipements Sites et Bâtiments (CCESB) qui - avec des outils et des méthodes de recherche multicritères - vise à identifier des potentiels d'implantation d'équipements publics d'importance tels que le pôle football, les nouvelles infrastructures de la police cantonale ou les bâtiments de formation pour le DIP.

L'office cantonal de l'environnement a renforcé son rôle d'accompagnement dans la prise en compte de l'environnement dans le développement transfrontalier du territoire, notamment en actionnant les mécanismes de la Convention d'Espoo sur l'étude de l'impact dans un cadre transfrontière pour les projets de route entre Thonon et Machilly, l'usine d'embouteillage d'eau minérale de Divonne-les-Bains ou encore le projet de centre commercial OPEN à Saint-Genis-Pouilly.

Enfin, le Projet d'agglomération de quatrième génération sera déposé auprès de la Confédération en juin 2021. Il poursuit la mise en œuvre de la coordination urbanisation - transport à l'échelle du Grand Genève.



© Fred Meier



D. Rééquilibrer la production de logements et la croissance des emplois

La recherche d'équilibre se poursuit dans les nouvelles planifications. Actuellement en cours, le montage d'un observatoire du territoire incluant un volet

spécifique pour les activités, permettra un suivi plus précis de cet enjeu et un ajustement plus fin de la planification aux besoins.

E. Coordonner plus finement le développement urbain et la planification de la mobilité à l'échelle des quartiers

Plusieurs conventions ont été signées avec les communes et d'autres acteurs en vue de mieux coordonner l'ouverture des chantiers des grands projets urbains, développer des concepts de mobilité bas-carbone, et réaliser de nouvelles infrastructures de transport (BHNS Vernier, maillon routier de Thônex, extensions

des lignes de tram, barreau Nord de Bernex, espaces publics de Cornavin dans la perspective de l'extension souterraine de la gare, etc.). Ces infrastructures font désormais l'objet d'une plus étroite gouvernance multidisciplinaire intégrant notamment des objectifs environnementaux et de qualité des espaces publics.



F. S'assurer d'une répartition territoriale équilibrée de toutes les catégories de logements sur le canton de Genève

La politique du logement favorise la réalisation de logements en nombre suffisant pour répondre aux besoins de l'ensemble de la population. Elle vise à assurer une répartition équilibrée des diverses catégories de logements pour garantir une mixité sociale sur le territoire, facteur essentiel de sécurité et de stabilité de la société. A cette fin, la loi générale sur les zones de développement (LGZD) du 29 juin 1957, pilier historique de la politique du logement, a façonné le développement de notre canton depuis plus de 60 ans en fixant les conditions applicables à l'aménagement et à l'occupation rationnelle des zones de développement affectées à l'habitat, au commerce et aux autres activités du secteur tertiaire.

Marquant une avancée majeure dans le cadre de la politique sociale du logement, la nouvelle teneur de l'art. 4A de la loi, qui fixe les catégories de logements à construire en zone de développement, a été adoptée le 28 août 2020 grâce à un accord politique large après plusieurs années de discussions. Il vise principalement à mieux tenir compte des besoins en logements de la classe moyenne de la population, à accélérer la constitution d'un parc de logement d'utilité publique pérenne et à garantir le principe de mixité sociale. Elle est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2021.

G. S'assurer que tout-e habitant-e en quête d'un logement puisse trouver, pour lui/elle-même et sa famille, un logement approprié à des conditions favorables

&

I. Soutenir la construction de logements, en particulier d'utilité publique

Avec près de 7'600 demandeurs de logements inscrits au Secrétariat des Fondations immobilières de droit public à fin 2020, la pénurie de logement qui continue à frapper notre canton touche particulièrement les personnes les plus défavorisées.

la construction de plus de 550 nouveaux logements et l'acquisition de près de 140 logements existants. Durant cette même période, il a également permis à l'Etat d'acquérir 11 parcelles totalisant plus de 9'500m², représentant un potentiel d'environ 120 logements.

PLUS DE
6'800
LOGEMENTS
CONSTRUITS
DEPUIS
2018

Des efforts importants sont menés en continu pour accroître l'offre de logements. Avec plus de 6'800 logements construits en trois ans, le canton poursuit une croissance soutenue et continue d'étoffer son offre de logements. Le nombre de logements ayant reçu un accord de principe augmente également durant cette législature avec 6'825 logements depuis 2018, dont 3'157 logements en 2020.

Ceci confirme la tendance à une forte activité de construction observée ces dernières années.

La lutte contre la pénurie de logement passe également par des restrictions à la location de courte durée, en limitant à 90 jours par an la possibilité de louer un logement au travers des plateformes de location, ce qui constitue une avancée importante pour éviter que des logements ne soient plus mis à disposition de ceux pour qui ils ont été construits.

L'Etat a également pour mission de soutenir les ménages des catégories les moins favorisées de la population pour les aider à disposer d'un logement qui leur soit accessible et en rapport avec leurs moyens. Les logements d'utilité publique (LUP) soutiennent les catégories de la population les plus fragiles en mettant à leur disposition des logements à bas loyers.

Au 31 décembre 2020, le parc de LUP comptait 18'828 logements (+ 3,9%, + 712 unités par rapport à 2019), ce qui correspond à environ 11,3% du parc locatif cantonal, contre 10,66% à fin 2018. Durant ces trois dernières années, le fonds LUP a financé

Par ailleurs et en complément à l'effort d'accroissement de l'offre de logements, notamment à bas loyers, les aides à la personne en matière de logement soutiennent également celles et ceux qui ne parviennent pas à payer l'ensemble de leur loyer sans mettre en péril leur équilibre de vie. Leur tendance, observée ces dernières années, s'est confirmée en 2020.

Les subventions personnalisées HM sont en constante augmentation, compte tenu de la mise sur le marché de nouveaux immeubles HM, alors que le nombre de ménages concernés par une allocation de logement tend à diminuer légèrement, en raison notamment de diminutions de loyers dans les immeubles subventionnés. Cette diminution de la charge locative a cependant un effet inverse sur le nombre de foyers surtaxés qui augmente par rapport à l'année dernière.

Depuis 2018, 435 logements ont été octroyés grâce au contingent d'attribution à disposition de l'Etat, représentant 20% des attributions des logements subventionnés. Fin 2020, 6'742 foyers bénéficiaient d'allocations et 3'614 de subventions HM.

H. S'assurer que le logement produit tienne compte de l'évolution de la structure sociale des ménages genevois et réponde aux usages et aux modes de vie contemporains

L'habitat proposé à la population doit favoriser le bien-être et la mixité sociale. L'accent doit être mis sur la convivialité et la qualité des lieux de vie, qui peut se réaliser par une habitabilité remarquable, mais également par l'aménagement des espaces extérieurs ou des infrastructures collectives. Il doit anticiper les grandes mutations sociétales et démographiques pour s'adapter aux besoins actuels et futurs des habitants. Ainsi, il doit notamment prendre en compte le vieillissement de la population, mais également les parcours de vie contemporains qui impliquent non seulement les besoins en logement de personnes seules, mais de fréquentes recompositions des groupes familiaux ou les besoins exprimés de vivre ensemble.

AUGMENTER À
580 mio
DE FRANCS
LE FONDS
INTERCOMMUNAL
DE DÉVELOPPEMENT
URBAIN

Depuis le 2^e semestre 2018, la qualité des logements construits est récompensée dans les plans financiers. Dorénavant, les propriétaires peuvent en effet se voir attribuer un dé plafonnement de loyer si les projets présentés répondent à des critères de qualité. En 2020, le nombre de logements autorisés faisant l'objet d'une telle demande se situe à 40%, ce qui démontre l'écho positif de cette démarche auprès des propriétaires et qui bénéficiera aux futurs locataires une fois les logements construits.

Par ailleurs, le département a élaboré en collaboration avec l'ACG un projet de loi de financement complémentaire à destination du Fonds intercommunal de développement urbain (FIDU). Sous réserve de l'approbation du Grand Conseil, 80 millions de francs viendront s'ajouter aux 500 millions prévus dans la loi actuelle pour financer les projets en nombre croissant d'écoles et d'espaces publics à la charge des communes.

J. Développer et mettre en œuvre la stratégie foncière de l'Etat

Pour la première fois, l'Etat de Genève s'est doté en 2018 d'un rapport de politique foncière qui vise à fixer les conditions cadres pour maîtriser le foncier nécessaire à la réalisation du plan directeur cantonal (PDCn). La notion de «maîtrise foncière» doit être comprise comme la fixation et le contrôle des règles du jeu, de manière à s'assurer que la ressource foncière soit utilisée par les acteurs économiques pour les objectifs fixés par l'Etat de Genève dans ses prérogatives d'aménagement du territoire.

Il établit le cadre et les conditions foncières applicables aux projets permettant d'informer les acteurs économiques qui font la mutation urbaine, principalement localisés dans les périmètres sis en zone agricole déclassée, en zone villa déclassée ou au sein du PAV. Il décrit les règles entourant l'action foncière publique pour l'acquisition des terrains nécessaires aux équipements et infrastructures cantonaux et propose une stratégie foncière au service des objectifs de la loi pour la construction des logements d'utilité publique.

Ces dernières années, on constate une nette augmentation des octrois de droits de superficie distincts et permanents (DDP) à des partenaires publics et privés qui traduisent la mise en œuvre opérationnelle de projets cantonaux d'utilité publique.

L'activité de négociations foncières s'est principalement focalisée sur la réalisation des projets d'agglomération, notamment des lignes transfrontalières de tramway et des routes d'importance cantonale.

Ainsi, elle a permis en 2020 l'extension de la ligne de tramway 15 entre les Palettes et Saint-Julien, en finalisant la signature de l'ensemble des conventions avec les propriétaires impactés par la première partie du tracé, de sorte que la cinquantaine d'oppositions ont pu être levées et la décision d'approbation des plans délivrée par l'office fédéral des transports (OFT) en août 2020 sans avoir eu à recourir à l'expropriation. La direction des opérations foncières a également finalisé différents dossiers routiers (à titre d'exemple, RC36, route de Collex), du tramway



TCMC, de mise en œuvre de plans localisés de quartier (PLQ La Forêt), ainsi que des accords fonciers entre partenaires publics (communes).

L'office cantonal du logement et de la planification foncière (OCLPF) a également continué à représenter l'Etat-proprétaire en coordination avec l'office cantonal des bâtiments (OCBA), dans les projets de développement principalement dévolus à la politique du logement, notamment dans le cadre du projet Praille Acacias Vernets (PAV). Il a finalisé en 2020 la convention avec la Fondation pour la promotion du logement bon marché et de l'habitat coopératif (FPLC) en vue de la réalisation de l'îlot A du PLQ Etoile 1, adopté en décembre 2019, et a racheté deux DDP. Faisant suite à l'adoption de la loi 12285, l'office a aussi contribué à la création de la Fondation Praille-Acacias-Vernets, inscrite au registre du commerce depuis le 2 décembre 2020.

En application de la loi 12228, adoptée en votation populaire et visant le financement de la CPEG notamment par la cession de terrains constructibles ou de droits à bâtir notamment au PAV, le département a réuni cette dernière et les entités cantonales concernées afin de convenir des principes et des étapes de mise en œuvre. Un accord ad hoc sera également conclu avec la Fondation PAV en tant que propriétaire d'une majeure partie des terrains du PAV.

K. Poursuivre la consolidation et la modernisation du système d'information du registre foncier

Le système de numérisation des pièces justificatives a été introduit avec succès en 2019, tandis que la numérisation des années précédentes est actuellement en cours pour l'année 2017.

La conformité légale du registre foncier ainsi que sa meilleure fiabilité, accessibilité et sécurité des données ont notamment été assurées par le biais d'une mise à jour annuelle de l'application servant à la tenue du registre.

L'introduction des renseignements en ligne centralisés pour les catégories de personnes autorisées et des réquisitions électroniques notariales ont fait l'objet d'une étude et devrait être mise en œuvre en 2022.

La délivrance d'extraits électroniques certifiés fera l'objet d'une étude pour un lancement au plus tôt en 2023.

Enfin, la mise en œuvre du projet fédéral visant à l'instauration, pour les autorités, d'un service national de recherche des titulaires de droits sur des immeubles par le biais du numéro d'AVS sera réalisée, conformément au planning fédéral, soit au plus tôt en 2023.

L. Promouvoir la qualité et les synergies sur l'espace rural

L'évolution démographique soutenue de ces dernières années a fait naître un besoin de renforcement de la coordination et de la planification des différentes fonctions et usages remplis par l'espace rural. La crise sanitaire de 2020 a accentué le rôle de la campagne genevoise pour répondre aux besoins de délasserment d'une population contrainte dans sa mobilité, révélant l'urgence de l'action. C'est également dans ce contexte, que la campagne genevoise a révélé sa fonction nourricière en remplaçant la production locale comme un facteur de premier ordre dans la résilience de notre territoire.

Le rythme de renouvellement des plans directeurs communaux s'est intensifié ces deux dernières années. Les nouveaux plans répondent aujourd'hui à des orientations cantonales qui accordent une place prépondérante à l'espace rural. La qualité des derniers plans directeurs communaux s'est renforcée et devra encore progresser avec la révision de ces orientations pour préciser les attentes du Canton, tout particulièrement en lien avec l'espace rural.

Une réflexion interne impliquant plusieurs offices a été lancée sur la planification de l'espace rural. Elle vise à garantir que cet espace soit en mesure d'assumer ses différentes fonctions ou prestations écosystémiques indispensables à la vie (approvisionnement, régulation, services culturels, soutien). Une première étude intercommunale sur la rive gauche s'est clôturée en 2020 et fournit aujourd'hui des enseignements précieux tant méthodologiques que substantiels. Un projet pilote est prévu dans le Vallon de l'Aire, lieu emblématique de ces diverses fonctions. Il développera une image directrice permettant d'assurer sur le long terme les prestations écosystémiques de ce territoire.

M. Préserver les terres agricoles et mettre en œuvre les mesures permettant de regagner des surfaces d'assolement (SDA)

L'Etat mène une action continue et volontariste en faveur de la protection des surfaces d'assolement et du maintien d'une marge de manœuvre cantonale pour réaliser les projets inscrits dans son plan directeur cantonal (PDCn). Cela a permis de réduire les emprises sur les surfaces d'assolement des projets

d'urbanisation et d'infrastructure en privilégiant les variantes « hors inventaire SDA » et peu consommatrices en sol. Les pertes de SDA induites par les projets inscrits dans le PDCn ont ainsi pu être diminuées au fil de leur concrétisation.

D'autre part, des actions concrètes ont été mises en œuvre pour regagner de nouvelles surfaces d'assolement, avec des premiers résultats tangibles. Quelque 11 ha de vigne non polluée ont ainsi pu être intégrés dans l'inventaire SDA. Suite à l'intensification des contrôles sur le terrain, le département a en outre ordonné la remise en état de nombreux terrains qui avaient été modifiés sans autorisation.

11ha
DE VIGNES
INTÉGRÉES
COMME SURFACES
D'ASSOLEMENT



N. Renforcer le lien entre ville et campagne

En ce qui concerne l'information et la sensibilisation destinées au grand public, trois contrats de prestations - chapeautés par un projet de loi unique LIAF - ont été rédigés en étroite collaboration avec les partenaires AgriVulg, l'office de promotion des produits agricoles de Genève (Opage) et la Maison de l'alimentation du territoire de Genève (MA-Terre), qui couvrent les activités du champ à l'assiette, soit la production agricole, la promotion des produits et leur consommation. Ces contrats sont aujourd'hui en examen au Grand Conseil. L'association MA-Terre a été créée en août 2019 et la convention entre la Confédération et le Canton pour le projet de développement régional (PDR2) « Points relais agricoles en milieu urbain » a été signée. Dans ce projet - qui vise à financer les investissements dans les fermes urbaines - se trouvent également des financements pour le projet transversal MA-Terre.

En collaboration avec la direction des projets d'espaces publics (DPEP), le département accompagne la coopérative maraîchère dans la création d'un magasin où les produits du terroir genevois seront accessibles aux usagers du Léman Express à la gare de Lancy-Bachet.

En vue d'améliorer et de « pacifier » l'accueil du public dans l'espace agricole et naturel, il s'agira de renforcer le tourisme rural en coopération avec divers partenaires comme Genève Tourisme. Ce rapprochement permettra en outre de sensibiliser la population aux réalités de la production agricole. La journée cantonale annuelle sur les chemins de randonnées permet notamment d'atteindre cet objectif « in situ ».

Les périodes de confinement ont incité les Genevois à redécouvrir les offres de produits locaux proposées par les quelque deux cents exploitations agricoles qui pratiquent la vente directe et qui ont réagi rapidement pour répondre à cette demande inattendue. Cet élan a également été soutenu par une communication spécifique de l'Opage. Selon différents sondages réalisés auprès de la population et des retours de producteurs, la part des personnes qui se disent prêtes à conserver leurs nouveaux comportements d'achat oscille entre 5% et 10%.

Dans le but d'offrir à la population genevoise un panorama aussi complet que possible de son agriculture, un site web collaboratif public-privé a été développé (agriculture-durable-geneve.ch). Il est alimenté par des contributions de différents acteurs de l'agriculture genevoise et permet de montrer les synergies, les complémentarités et les collaborations. Les projets « Nature en ville » se multiplient dans l'ensemble de l'aire urbaine du canton. La plateforme web « 1001 sites Nature en ville » (www.1001sitesnatureenville.ch) recense les projets et acteurs. En 2020, 21 nouveaux sites ont été répertoriés sur la plateforme, portant à près de 100 les projets valorisés par ce biais, pour quelques 300'000m² de nature urbaine locale. Le concours Nature en ville, a récolté 25 candidatures portées par des associations, des privés et diverses institutions, parmi lesquels sept projets ont été plébiscités par le jury.

Plusieurs autres démarches transversales sont actuellement en cours de développement avec les offices et départements concernés :

- Modifier les pratiques d'entretien des espaces verts cantonaux dans l'optique d'un passage progressif à la gestion différenciée ainsi que pour développer un portage commun de l'exemplarité étatique dans les projets d'aménagement. Préciser la compatibilité en toiture des panneaux photovoltaïques et de la végétalisation.
- Préciser la réponse publique aux demandes croissantes des établissements scolaires souhaitant reverdir leurs préaux.
- Soutenir les communes genevoises par des actions locales pour la préservation de la biodiversité.

O. Faire connaître les impératifs de la production agricole et soutenir l'amélioration de la compétitivité des exploitations

Le projet VV20 (vignes et vendanges) - développé par les Cantons de Genève, Jura, Neuchâtel et Vaud pour satisfaire aux exigences de l'ordonnance sur le vin en maîtrisant les étapes de la production à l'encavage - se développe à satisfaction.

Le département s'est également investi pour réviser la loi sur la promotion de l'agriculture genevoise, qui méritait une révision quinze ans après son adoption, vu les nouveaux défis qui attendent ce secteur. Ce travail a été effectué en étroite collaboration avec la commission d'attribution du fonds de promotion. Ce projet, actuellement dans les mains du Grand Conseil, prévoit notamment des mesures liées à la préservation des terres agricoles, au changement climatique, aux enjeux phytosanitaires, au développement du tourisme rural et à l'alimentation issue de la production locale. Elle introduit en outre la notion de souveraineté alimentaire. A noter également que la profession a publié son document stratégique « Agriculture 2030 » en juin 2020. La nouvelle loi répond à

plusieurs de ces invites, mais il s'agira de rendre une réponse formelle au monde agricole et de s'assurer de la réalisation des actions pertinentes. Cela pourrait notamment passer par la rédaction d'une « stratégie de promotion d'une agriculture et d'une alimentation saines et durables » dans le cadre des travaux de la transition écologique.

Le département a également lancé la refonte du Règlement de promotion de l'agriculture genevoise et soumettra les premières propositions à la commission en 2021. Les enjeux de l'eau et de l'énergie sont aujourd'hui également intégrés, et une étude sur les besoins en eau du secteur agricole vient d'être finalisée.

En ce qui concerne l'approvisionnement en énergies renouvelables pour les serres, un groupe de travail réunit les acteurs institutionnels et professionnels dans un climat de travail propice à la recherche de solutions.

P. Poursuivre la simplification et l'accélération des procédures d'autorisations de construire

Lors de la législature précédente, la réforme en profondeur des processus et procédures en matière d'autorisations de construire a notamment permis une accélération significative du traitement des autorisations de construire par procédure accélérée (APA).

Cette accélération a été consolidée par la dématérialisation complète de cette procédure qui offre désormais pour la première fois en Suisse une « e-démarche » entièrement numérique au public. A ce jour, 100% des APA sont traitées de manière numérique par l'administration

et parmi celles-ci, 85% sont déposées par e-démarche contre 61% début 2019. De même, 88% des demandes d'ouverture de chantiers sont désormais déposées par e-démarche, ce qui démontre le succès de cette plateforme.

Pour ce qui est de la numérisation de la procédure ordinaire (DD), sa mise en production a débuté fin 2020 en vue d'une mise en service au public prévue au 2^e semestre 2021.

Les efforts sur la qualité, la rapidité et l'efficacité des processus d'autorisation de construire issus des réformes restent très soutenus, avec un fort accent sur les démarches visant l'amélioration de la qualité du traitement des demandes ainsi que du service rendu au public, notamment par le biais d'une collaboration étroite avec les partenaires. Une attention particulière est apportée à la qualité dans le traitement des dossiers importants et dans le pilotage des grands projets complexes.

100%
DES APA SONT
TRAITÉES
DE MANIÈRE
NUMÉRIQUE
85%
SONT DÉPOSÉES
PAR E-DÉMARCHE



Q. Réaffirmer l'autorité de l'Etat en matière de conformité des constructions, d'affectations et d'aménagement du territoire

Le contrôle de la conformité des projets aux lois et les actions de répression ont été réorganisés sous la direction de l'inspectorat de la construction (DIC) au service de l'inspection de la construction et des chantiers de l'OAC. Un important travail transversal de priorisation a permis d'établir des processus communs, notamment en ce qui concerne l'environnement, le patrimoine, l'énergie ou encore la protection des locataires. Ceci permet ainsi aux offices concernés de contribuer dans leur rôle d'expert au traitement efficient des infractions et à la DIC d'en assurer la coordination.

La question de délégation des compétences aux communes en matière de traitement des infractions fait actuellement l'objet d'une évaluation.

Afin de s'assurer de la conformité des projets aux lois et aux autorisations couvertes par une attestation de conformité, la DIC a instauré des contrôles aléatoires des documents fournis par les mandataires, per-

mettant le constat d'éventuels écarts entre le projet autorisé et sa réalisation. Pour être réellement dissuasives, les sanctions ont été revues à la hausse et sont régulièrement réajustées en fonction des décisions de justice.

Enfin, pour les cas où les mesures confirmées par les Tribunaux ne sont pas exécutées, la procédure de travaux d'office doit encore trouver sa place dans le processus global d'infraction, cette étape étant particulièrement complexe en plus de comporter un risque financier pour la collectivité.

L'inspectorat environnemental des chantiers sera déployé avec des contrôles de chantiers renforcés afin de mieux protéger l'environnement et les ressources naturelles du canton. Ce projet transversal implique plusieurs offices et illustre l'agilité de l'administration.



ENVIRONNEMENT ET ÉNERGIE

A. Favoriser le développement durable

Le département a lancé des recherches-actions sur plusieurs thématiques en lien avec le développement durable, dont notamment :

- Le projet mené avec la Haute école de gestion de Genève (HEG) pour la mise à disposition d'un outil de mesure de la prise en compte du développement durable lors de l'élaboration de plans d'aménagements et, en collaboration étroite avec l'office cantonal des bâtiments (OCBA), dans la l'élaboration des cahiers des charges et les jugements de concours d'architecture.
- Le projet ISODEL, mené en partenariat avec la Ville de Versoix, qui a pour objectif de mettre en évidence le rapport entre participation démocratique et mesures techniques en partant de l'exemple de la mise en œuvre des politiques de protection de l'environnement auprès des gens du voyage.

- Un projet sur les bâtiments multifonctionnels, en collaboration avec la FTI et l'office cantonal de l'énergie (OCEN), vise à investiguer les potentialités de ce type de bâtiment à Genève comme une des réponses possibles aux défis du développement durable de la ville.
- Des indicateurs de développement durable ont été définis dans le cadre des conventions d'objectifs des établissements publics autonomes dont l'intégration est en cours de réalisation.
- Liant plusieurs politiques publiques et porteur clé des enjeux de durabilité, le département a travaillé à la mise en place d'une vision et d'actions communes sur la question de l'alimentation. Des propositions seront faites durant l'année 2021.

La mise en œuvre de ce point a déjà été effective pour la Haute école de Soins infirmiers, l'Ecole secondaire II de Meyrin et les équipements d'enseignements de la Goutte de Saint-Matthieu à Bernex.

B. Poursuivre la transition énergétique vers une société post-carbone

Soutenu par la déclaration de l'urgence climatique par le Grand Conseil et le Conseil d'Etat, le département travaille en collaboration avec l'ensemble des départements et le Conseil du développement durable au renforcement du Plan climat cantonal afin de répondre à l'objectif de -60% de CO₂ en 2030 et de la neutralité carbone en 2050. Le plan renforcé sera publié courant 2021.

L'adoption du plan directeur de l'énergie 2020-2030 (PDE) par le Conseil d'Etat en 2020 a marqué un accomplissement majeur de la législature. Fruit d'une collaboration étroite entre l'OCEN, les SIG et d'autres acteurs du territoire, le PDE traduit les orientations de la politique énergétique cantonale en objectifs chiffrés par grands domaines, ainsi qu'en jalons permettant de les atteindre de façon réaliste en termes de faisabilité technico-économique selon deux axes: la consommation et l'approvisionnement.

Le Grand Genève accueillera par ailleurs l'édition 2022 des Assises européennes de la transition énergétique en janvier 2022.

A propos de la consommation, il s'agirait de développer et de faire évoluer les dispositifs et solutions techniques permettant d'optimiser l'utilisation des ressources énergétiques pour les prestations tant thermiques qu'électriques. Le département, en collaboration avec les destinataires des mesures de politique énergétique, œuvre en vue d'accélérer la rénovation énergétique du parc immobilier genevois et d'améliorer la qualité environnementale de l'alimentation thermique des bâtiments.

L'avènement d'une société post-carbone nécessitera des investissements majeurs en matière de transition écologique. Afin de se doter des outils d'analyse et de planification financière indispensables à ce titre, le Conseil d'Etat a mis en place sur proposition du département une délégation au financement de la transition écologique. Ses travaux soutiennent l'élaboration de la planification des investissements et la détermination des choix budgétaires du gouvernement.

Le Grand Genève a démarré la démarche PACTE (Programme d'actions concerté pour la transition écologique du Grand Genève) qui vise à engager le territoire sur la trajectoire de la neutralité carbone à l'horizon 2050.

En termes de sobriété et d'approvisionnement, le travail se poursuit actuellement sur la planification territoriale, en anticipant les besoins, en adaptant les infrastructures et en optimisant les investissements tout en favorisant la proximité ressources-consommateurs. La modification de l'organisation de l'espace et l'optimisation du bâti ainsi que l'évolution des comportements et des usages font ainsi partie de la phase

initiale de projet. Des actions seront ainsi menées pour favoriser des comportements plus sobres de la part des consommateurs et usagers des diverses prestations énergétiques (chauffage, usages technologiques, etc.).

**LE PLAN CLIMAT
RENFORCÉ FIXE
UN OBJECTIF DE
-60%
DE CO₂ EN
2030**



C. Développer les énergies renouvelables du canton et les mettre à disposition des utilisateurs

Le département a présenté fin 2020 le plan directeur de l'énergie dont un enjeu principal est d'optimiser et de valoriser les ressources renouvelables et de récupération locales de manière durable.

La part d'énergie thermique locale dans l'approvisionnement thermique du canton ne représentait en effet que 8% en 2019 tandis que la part d'électricité locale dans l'approvisionnement d'électricité constituait 30%. Le potentiel avéré du canton en ressources constitue une aubaine pour substituer les énergies fossiles. Le département favorisera ainsi l'essor du photovoltaïque (350GWh en 2030), la valorisation des rejets thermiques (520GWh en 2030), la

mise en valeur des ressources géothermiques (150GWh en 2030) et l'utilisation durable de l'eau du lac.

Développer l'usage de ces nouveaux fluides essentiellement durables nécessite une politique d'expansion pérenne des infrastructures énergétiques de réseaux. Il s'agira de développer avec les SIG les prochaines étapes du réseau thermique structurant GeniLac qui s'étendra du centre de Genève jusqu'au quartier de l'Etang à Meyrin, en passant par l'aéroport, Vernier, le Grand-Saconnex, Bellevue et Pregny-Chambésy en rive droite. Il s'étendra ensuite jusqu'aux nouveaux quartiers du PAV et aux HUG. Ce réseau est en effet destiné à fournir des prestations thermiques d'environ 300GWh/an de chaud et froid à un taux d'énergies renouvelables d'au minimum 80% d'ici à 2030.

La loi sur les ressources du sous-sol devra être amendée pour accorder aux SIG le monopole sur les nappes du domaine public. Cette modification devrait permettre de fortement accélérer le programme GEothermies.

**D'ICI À
2030,
GENILAC
FOURNIRA ENVIRON
300GWH/AN AVEC
80%
D'ÉNERGIES
RENOUVELABLES**

D. Protéger la population et l'environnement contre les effets des changements climatiques

Avec l'exacerbation des périodes caniculaires, les aspects liés à la végétalisation, l'imperméabilisation des sols, la gestion des eaux de surface, la forme des quartiers ou le choix des matériaux prennent une place de plus en plus importante dans les projets urbains.

Deux projets pilotes sont en cours :

- Le projet « Oasis » vise la suppression d'un flot de chaleur dans le préau du Cycle d'orientation de Sécheron (étude préliminaire, concertation, projet de loi d'investissement, etc.).

- Le projet « Constellations urbaines » a pour objectif d'améliorer les connaissances en matière d'urbanisme climatique. La démarche s'appuie sur les recommandations de plusieurs études menées en 2019-2020 sur la base d'expériences menées sur des quartiers genevois et internationaux et d'une analyse des labels des quartiers durables.



© Etat de Genève/Théo Gardiol



E. Promouvoir des modes de production et de consommation durables

En ce qui concerne le développement de techniques de productions agricoles durables, le développement des reconversions à l'agriculture biologique s'est poursuivi tout comme l'attrait toujours plus important des agriculteurs pour les techniques liées à l'agriculture dite « de conservation ».

Relevons également le lancement du projet « Agro4esterie » en collaboration avec les Cantons de Vaud, Jura et Neuchâtel. Toutes ces techniques s'inscrivent également dans une volonté de réduire les risques liés à l'utilisation des produits phytosanitaires. Dans cet objectif, la mise en œuvre du plan fédéral et des mesures décrites dans le rapport cantonal se poursuivent (voir www.agriculture-durable-geneve.ch).



F. Réduire les impacts environnementaux liés au trafic aérien

Le premier livrable pour la réduction du bruit à l'horizon 2030 est acté dans la fiche PSIA. Le monitoring du bruit est en place sur la base des courbes annuelles. La question de la qualité de l'air autour de l'aéroport suscite de grandes attentes et devient

désormais un enjeu complémentaire important, malgré les réductions temporaires de trafic aérien dues à la pandémie.

G. Renforcer la politique de gestion des déchets

En matière de gestion des déchets, l'adoption prochaine par le Conseil d'Etat du Plan cantonal de gestion des déchets sera essentielle pour que des actions concrètes et contraignantes pour les autorités communales et cantonales puissent être lancées, tant pour la réduction à la source des déchets et l'amélioration de leur tri que pour le principe d'incinération locale des déchets dont la matière n'est pas valorisable.

La nouvelle loi sur la gestion des déchets et le nouveau plan de gestion des déchets seront présentés puis mis en œuvre. Il est en effet urgent de disposer des nouveaux outils pour augmenter le taux de recyclage en vue de l'entrée en fonction de la nouvelle usine Cheneviers IV à l'horizon 2024.

Certaines actions concrètes sont cependant bien lancées (programme ECOMAT, campagnes «La p'tite poubelle verte») et devraient voir leurs premiers effets à la fin de l'année 2021.

H. Améliorer la qualité de l'air extérieur et intérieur

Le nouveau dispositif d'urgence Stick'Air en cas de pics de pollution a été confirmé en 2020 et constitue une première en Suisse.

Genève est également en pointe sur le traitement des substances dangereuses dans le bâti.

Les objectifs en termes de nombres de véhicules électriques a été relevé dans le cadre du Plan climat cantonal. La voiture électrique sera promue par diverses mesures dont la subvention à l'achat et le déploiement du réseau de bornes de recharge publiques.

I. Elaborer une stratégie cantonale de protection contre le bruit

Le document stratégique BRUIT 2030 est finalisé. Les effets néfastes du bruit sur la qualité de nos cadres de vie, la santé et le bien-être de l'être humain sont en effet une préoccupation pour l'opinion publique et les autorités. Sous le pilotage de la Commission cantonale de protection contre le bruit, ce texte novateur prévoit notamment trois axes déterminants de travail que sont l'intégration des ambiances sonores dans le

développement urbain, la réduction effective du bruit à la source et une meilleure coordination à l'échelle cantonale pour atteindre les objectifs. Il a fait l'objet d'une démarche transversale auprès des politiques publiques concernées et a recueilli un large consensus de la part des partenaires. BRUIT 2030 sera soumis au Conseil d'Etat en 2021.

J. Définir les exigences des quartiers et constructions à haute performance environnementale et les mettre en œuvre

Le département a lancé trois études préliminaires sur l'analyse des politiques publiques en matière de durabilité des quartiers, sur les retours d'expérience de projets réalisés de quartiers écologiques à Genève, en Suisse et au niveau international, et une troisième établissant un benchmark des labels d'écoquartiers et qualifiant leur plus-value vis-à-vis des politiques publiques actuelles.

Parmi les principales recommandations figure le besoin de mieux intégrer dans les futures planifications des pourcentages importants de pleine terre pour faciliter la réalisation d'espaces extérieurs de qualité, favoriser l'écoconstruction et développer davantage le recours à des énergies renouvelables. Ces recommandations seront intégrées dans le «Référentiel genevois des quartiers» qui sera établi d'ici à fin 2021 en réponse aux objectifs de qualité urbaine et architecturale (voir Chapitre 1, A. Améliorer la qualité urbaine et architecturale des projets).

Des projets pilotes seront menés et serviront de laboratoires d'expérimentation et de retours d'expériences. De même, un outil d'évaluation de l'empreinte carbone - qui permettra de challenger les projets urbains et d'infrastructures sous l'angle de la neutralité carbone - sera développé.

Le projet TURN a quant à lui pour mission d'élaborer une approche interdisciplinaire d'aide à la décision et à la planification de la transition énergétique de quartiers urbains existants caractérisés par un niveau élevé de précarité sociale. Il s'agit également de saisir l'opportunité que représente la transition énergétique du milieu bâti existant pour mettre en œuvre des politiques intégrées et coordonnées de développement du quartier.

K. Produire une aide à la décision du risque d'accidents majeurs pour la population

Le projet avance très positivement et le logiciel a été configuré avec les données météorologiques locales. Des scripts ont été créés pour mettre à jour et documenter celles concernant la population et les établissements particuliers (EMS, écoles, etc.).

Les scénarii permettant de déterminer les probabilités d'accidents majeurs ont été élaborés pour les routes, le rail et les gazoducs; ceux des oléoducs, dépôts

pétroliers et entreprises suivront. De même en ce qui concerne la modélisation des conséquences, soit les distances de létalité des différents scénarii.

Enfin, des premiers tests de robustesse du logiciel ont été conduits en vue d'une livraison en 2022.

L. Mettre en place un observatoire, un laboratoire et une plateforme de l'environnement à l'échelle cantonale et régionale, projet « GE-EN-VIE »

Depuis sa création en 2018, GE-EN-VIE a organisé trois rencontres annuelles qui ont réuni à chaque fois une centaine de participant-e-s en provenance des institutions fondatrices ainsi que de divers partenaires externes, communes genevoises et du Grand Genève.

Une base de données a ainsi été créée contenant quelques 140 études et projets de recherches dans le domaine environnemental co-portés par l'Etat, l'Université ou la Haute école du paysage, d'ingénierie et d'architecture (hepia).

De nouveaux projets ont également été initiés: ils ont essentiellement trait à l'Observatoire et portent sur la création d'indicateurs dans les domaines de la biodiversité, du bruit, de l'énergie ou encore du climat. Un projet tripartite du Laboratoire qui a vu le jour grâce à GE-EN-VIE concerne l'étude des métiers de l'environnement de demain.

M. Optimiser le financement de la politique de l'eau

Une analyse réalisée en collaboration avec l'Institut de l'environnement de l'Université de Genève a permis de clarifier la structure de financement de la politique de l'eau selon 19 catégories d'usage, dont trois aujourd'hui prioritaires: la préservation des milieux, la gestion de la biodiversité et le maintien du cycle hydrologique.

L'analyse des comptes de ces cinq dernières années a ainsi révélé que le système de taxation de l'eau tel qu'établi par les bases légales d'avant l'an 2000 n'intègre pas de manière adéquate les objectifs ou services écologiques.

N. Ouvrir la plage publique des Eaux-Vives et développer l'accès à l'eau

Malgré les délais causés par la crise sanitaire, la plage publique des Eaux-Vives et le nouveau Port-Noir ont pu être ouverts comme prévu lors de la saison estivale de 2020 et ont très vite été adoptés par la population qui apprécie le site et les nouvelles perspectives qu'il offre. Le restaurant et la maison de la pêche seront livrés au printemps 2021.

D'autres secteurs d'accès à l'eau font l'objet d'études ou d'aménagements concrets en coordination avec les communes riveraines. Ainsi, plusieurs aménagements ont été construits au profit de la population le long du quai de Cologny. Le projet du Vengeron est en cours d'affinement pour intégrer les besoins des entreprises du lac, des loisirs et de la nature. Enfin, des réflexions sur le développement de nouveaux accès sont en cours, par exemple pour une plage à Versoix.

En Ville de Genève, de nouveaux aménagements ont été construits aux Bains des Pâquis et des réflexions sont en cours pour permettre la baignade au quai Wilson. Au sentier des Saules et à la Pointe de la Jonction, la libération du hangar des TPG ouvre la possibilité de développer une meilleure cohérence dans les aménagements et les usages du site.

En ce qui concerne le cours du Rhône en aval, plusieurs démarches sont également déployées pour concilier l'accueil sur les berges et certaines pratiques en eaux vives avec les activités des SIG et le respect du milieu naturel.

Enfin, un projet de loi visant à fixer les modes d'accès aux plans d'eau est en cours de discussion avec les onze communes riveraines afin de gérer de manière la trentaine de sites publics.



O. Renforcer les savoir-faire et outils de gouvernance transfrontalière de l'eau

Par essence transfrontalière, la politique publique de l'eau a abouti à de nouveaux accords, en particulier la signature en 2019 du Schéma d'Aménagement de Gestion des Eaux du bassin de l'Arve (SAGE) et des contrats de territoire espaces naturels sensibles « Salève-Genévois » et « Vuache-Champagne-Genévois ».

118
MESURES POUR
PROTÉGER LES
EAUX
DU LÉMAN

Arrivée au terme du précédent plan d'actions en 2020, la Commission internationale pour la protection des eaux du Léman (CIPEL) a développé sous présidence genevoise un nouveau plan d'actions 2021-2030. Les 29 fiches-action totalisent 118 mesures et identifient plusieurs

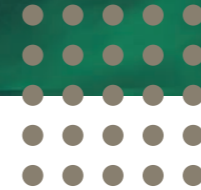
thèmes nouveaux, comme la gouvernance, la communication-sensibilisation, les plastiques ou l'exploitation thermique.

Dans le cadre de la Communauté transfrontalière de l'eau, la thématique de la gestion durable des ressources en eau a été renforcée en 2020 par l'établissement d'une planification stratégique de l'eau potable incluant douze collectivités territoriales franco-valdo-genevoises ainsi que les opérateurs de distribution (régies, syndicats, SIG). Enfin, un projet de solidarité internationale de gestion de l'eau à Brickaville, Madagascar, a été suivi et financé conjointement par les collectivités territoriales.

Un travail mené en collaboration avec l'Université de Genève et le Geneva Water Hub vise à rendre disponible - tant pour les techniciens locaux que pour les acteurs d'autres régions transfrontalières - les outils de gestion transfrontalière de l'eau développés depuis les années 1960.



© Arbi Lena



P. Suivre et optimiser les usages énergétiques du Rhône et du Léman

Dans le cadre de la planification stratégique fédérale, le département et les SIG ont poursuivi les études nécessaires à l'obtention du financement des mesures d'assainissement des ouvrages hydro-électriques. Ainsi, la passe à poissons permettant d'assurer correctement la migration piscicole va pouvoir être réalisée sur le barrage du Seujet. Un scénario concernant les éclusées a aussi été choisi fin 2020, et les études se poursuivent concernant le barrage de Verbois.

En ce qui concerne le Léman, les projets GeniLac sont suivis de près afin de permettre le déploiement de ce réseau structurant d'intérêt public tout en vérifiant son effet éventuel sur la température du lac.



© État de Genève

Q. Accroître la lutte contre les micropolluants et les plastiques

Le suivi et la lutte contre les micropolluants ont été renforcés à l'échelle cantonale et des bassins-versants du Léman, du Rhône ou de l'Arve. Ce thème reste en effet un sujet majeur de préoccupation pour la CIPEL qui surveille la présence de ces substances dans l'eau, les sédiments et les organismes vivants.

Le département a publié en 2019 une brochure de synthèse faisant état des suivis menés dans les eaux superficielles genevoises. Le constat est que dans le lac Léman, le Rhône ou l'Arve, la présence de certaines substances est significative, mais n'atteint pas les seuils d'alerte. La situation est plus critique pour les petits et moyens cours d'eau dans lesquels des substances polluantes issues des activités agricoles, domestiques et industrielles sont présentes en quantité non acceptable. Des plans de réduction des risques et des émissions à la source sont actuellement menés avec les partenaires concernés.

Un partenariat transfrontalier a été conclu pour amener les eaux usées de la station d'épuration de Gaillard (Annemasse Agglo) dans la nouvelle STEP de Villette (SIG), en mesure d'absorber les micropolluants. Cette solution, qui bénéficie d'un financement

fédéral, permet d'améliorer la qualité des rejets dans l'Arve en amont de la station de réalimentation de la nappe d'eau potable du Genevois.

Depuis le début de la législature, plusieurs études menées par des associations (ASL, Oceaneye, Hammerdirt, etc.) font état d'une pollution par les plastiques dans le lac Léman et les rivières qui serait aussi forte que dans les océans. Le département a décidé de s'impliquer de plusieurs manières dans cette question. Une fiche d'action dédiée de la CIPEL va permettre de renforcer la collaboration avec la société civile en ce qui concerne le lac Léman, tandis qu'à Genève, un groupe de travail a été instauré entre OCEV et OCEau dans le cadre du plan de gestion des déchets. Outre les interventions pour réduire la pollution à la source, l'enjeu actuel est de mieux mesurer la charge polluative.

R. Développer la sensibilisation pédagogique à l'environnement et à l'énergie

La sensibilisation à la thématique des déchets est montée en puissance depuis le début de la législature, notamment par la mise en place d'animations pédagogiques en crèche et au primaire. De plus, l'animation sur les déchets pour le secondaire II a été repensée et élargie au secondaire I sous le titre « La vraie vie de nos déchets », l'objectif visant à délivrer jusqu'à deux cents animations par année.

Depuis le début de la législature, l'expérience EXP'AIR, proposant une immersion dans la problématique de la qualité de l'air, est mise à disposition des acteurs du Grand Genève dans le cadre de la collaboration Pact'Air pour poursuivre la sensibilisation du jeune public à l'échelle transfrontalière. Le programme est planifié pour voyager dans près de cent collèges d'ici trois ans.

Enfin, le département a procédé en 2019 à une évaluation globale de l'enseignement sur la thématique énergétique pour les classes du primaire, afin d'établir un constat sur les actions et d'assurer la cohérence et la coordination de l'enseignement sur la thématique énergétique. Suite à celle-ci, l'animation de l'OCEN a été interrompue afin de poursuivre une démarche intégrée entre tous les offices de la politique publique de l'environnement (E). Aujourd'hui, le département travaille donc à une mutualisation des moyens pouvant conduire à une approche concertée de l'animation pédagogique environnement.



PATRIMOINE NATUREL ET BÂTI



A. Renforcer le pôle de conservation patrimoniale par une meilleure prise en compte en amont de la valeur d'usage du patrimoine

L'aménagement du territoire, avec le principe de densification de l'intérieur qui vise un usage plus rationnel du sol, implique des interventions dans des territoires déjà urbanisés ou construits. Ce processus de transformation exerce une forte pression sur le patrimoine bâti et naturel et nécessite une prise en compte renforcée de la dimension patrimoniale dans les projets.

Le département a ainsi créé la plateforme « patrimoine et territoire » animée par un délégué du patrimoine pour mobiliser de manière transversale les offices de l'urbanisme, du patrimoine et des sites, ainsi que l'office de l'agriculture et de la nature.

La mission de la plateforme est d'une part de fournir une expertise spécialisée à des fins de diagnostic, de conseil et de mise en valeur et de stratégie d'intégration des bâtiments et des sites d'intérêt architec-

tural, paysager ou archéologique. D'autre part, elle est chargée d'élaborer une stratégie territoriale en termes patrimoniaux en s'appuyant sur les recensements architecturaux cantonaux et sur les inventaires fédéraux, en particulier sur l'inventaire fédéral sur les sites construits d'importance nationale (ISOS). Cette stratégie doit à terme être intégrée dans le plan directeur cantonal, dans les plans directeurs communaux et dans les plans d'affectations.

En lien avec la planification directrice communale et pour une prise en compte renforcée des aspects patrimoniaux dans la 2^e génération des plans directeurs communaux, le délégué au patrimoine a notamment apporté son expertise dans le guide thématique pour l'élaboration des plans directeurs communaux qui est actuellement en cours de révision.

B. Développer des actions de valorisation et de sensibilisation autour du patrimoine comme facteur de cohésion et de formation

Le patrimoine culturel bâti marque de son empreinte l'identité des êtres humains et façonne l'espace de vie. Comprenant les sites archéologiques, les monuments historiques, les jardins patrimoniaux et les sites construits, il fait partie intégrante du concept de culture du bâti.

**3'500
NOUVELLES
FICHES
RECENSENT
CHAQUE ANNÉE
DES BÂTIMENTS
DU CANTON
SUR SITG**

Le Canton de Genève a ainsi adhéré à la Déclaration de Davos sur la culture du bâti en septembre 2019. Cette charte, signée par les ministres européens de la culture, encourage tous les acteurs, publics comme privés, de l'acte de construire à s'engager dans un développement territorial de qualité, tant dans ses espaces bâtis que paysagers.

Afin de mobiliser l'ensemble de ces acteurs et de sensibiliser un large public au patrimoine, l'office du patrimoine et des sites a élaboré un vaste plan d'action qui comprend :

- Les événements publics, tels que les Journées européennes du patrimoine et les Journées européennes des métiers d'art, qui touchent chacune plusieurs milliers de visiteurs: afin de renforcer ces événements, l'OPS a co-fondé la nouvelle association genevoise des métiers d'art en mars 2020 et a maintenu l'édition des JEP 2020 dans un contexte sanitaire tendu, mais qui a rencontré un franc succès avec plus de 2'500 visiteurs.
- Les présentations publiques des recensements architecturaux dans les communes qui le souhaitent (comme des expositions photos à Versoix en novembre 2019 et des publications dans les journaux communaux de Lancy, de Bernex ou du Grand-Saconnex).
- La publication sur le système d'information du territoire genevois (SITG) des fiches de recensement pour chaque bâtiment évalué lors de la campagne de recensement 2015-2023, des 46'000 bâtiments construits dans le canton avant 1985 (environ 3'500 nouvelles fiches sont publiées chaque année).
- Les publications sur le site internet de l'Etat de Genève et sur les réseaux sociaux, en particulier sur les comptes GE-patrimoine de Facebook et d'Instagram, dont l'activité a pu être renforcée grâce à la création d'un poste de chargé d'information et de sensibilisation.
- Les communiqués de presse qui accompagnent désormais presque systématiquement chaque mise sous protection (classement et inscription à l'inventaire).
- Les publications techniques et scientifiques élaborées par l'OPS (comme la revue Patrimoine et architecture avec le cahier 24 édité en décembre 2019 consacré aux toitures et aux couvertures) ou des contributions apportées à des publications de tiers (comme le livre « XIX^e, un siècle d'architecture à Genève », édité par Patrimoine suisse Genève en décembre 2020 et la collection des Monuments d'art et d'histoire de la Suisse, pilotée par la Société d'histoire de l'art en Suisse et dont le volume sur la « ceinture fazyste » est en cours de rédaction).
- La formation de base et la formation continue à l'attention des spécialistes: les collaboratrices du service des monuments et des sites (SMS) sont ponctuellement appelées par hepia pour présenter la dimension patrimoniale d'un bâtiment.
- Les fiches métier (comme les vitrines et les portes palières) et les fiches de bonnes pratiques (comme les interventions dans le périmètre des rives du lac ou dans les sous-sols de bâtiments protégés): l'élaboration de ces fiches participe tant à la sensibilisation des mandataires et des propriétaires qu'à simplifier le volet patrimonial de la procédure d'autorisation de construire.



C. Gérer et valoriser le patrimoine naturel

Depuis 2019, le département a lancé une stratégie opérationnelle d'arborisation du canton, visant à augmenter le taux de canopée à 30% pour 2050. Il a en outre révisé son règlement sur la conservation de la végétation arborée (RCVA) afin d'augmenter la valeur de l'arbre et afin que le fonds de compensation soit essentiellement destiné à la replantation d'arbres. Des conventions peuvent aujourd'hui être signées avec les communes désireuses de développer le taux de canopée sur leur territoire. Plusieurs révisions de bases légales (lois, règlements et directives) sont en cours d'analyse pour renforcer la conservation et la plantations d'arbres. D'ici à mi-2021, la stratégie et les modifications réglementaires et légales seront transmises au Conseil d'Etat.

Un remaniement au sein de l'office a été initié afin de constituer un secteur arbres à part entière. Une réorganisation au sein de ce secteur est en cours afin de pouvoir répondre aux enjeux actuels.

Le service paysage et forêt, comme celui de la biodiversité, sont également fortement impliqués dans le processus de révision des PLQ et sur le projet de

quartiers de qualité. Le référentiel « Nature en ville », en cours d'élaboration, vise à définir des seuils qualitatifs et quantitatifs ambitieux et réalistes pour l'ensemble des thématiques ayant un impact sur la nature en ville. Ces seuils devront pouvoir s'adapter au contexte, notamment en s'appliquant respectivement aux projets de constructions de manière prescriptive ou incitative, à l'ensemble des échelles du territoire et durant toutes les étapes de planification. La démarche vise également à identifier les éventuelles lacunes au niveau des bases légales permettant de porter efficacement cette ambition. Une première version devrait être mise en consultation interne au printemps 2021.

Les nouvelles directives entourant la gestion du patrimoine arboré, de même que la sensibilité accrue des partenaires (autres offices et requérants), devraient également permettre de mieux tenir compte de l'arbre dans les projets et d'éviter que celui-ci ne demeure, comme trop souvent par le passé, la principale valeur ajustable dans les différentes pesées d'intérêts.

D. Mettre en œuvre la Stratégie Biodiversité au travers d'un plan d'action

Le plan d'action biodiversité a été adopté par le Conseil d'Etat en 2020, et le Grand Conseil a validé la stratégie et le plan d'action en novembre 2020. Il constitue une feuille de route opérationnelle transversale pour le volet du vivant de la transition écologique.

Il met ainsi en mouvement l'Etat et ses partenaires pour connaître, enrichir et valoriser la biodiversité cantonale, pour développer le réflexe biodiversité et pour réaliser l'infrastructure écologique sur le terrain. Le plan réunit plus d'une centaine d'actions, dont les deux tiers sont déjà en cours; il s'agit désormais de les renforcer et d'augmenter la cohérence et les synergies. Le tiers restant constitue de nouvelles actions. 2021 permettra de mettre sur pied la gouvernance du plan d'action, le pilotage et le suivi transversal des différentes mesures, de consolider les financements et de renforcer la communication.

L'OCAN devra en outre être en mesure de répondre aux différentes sollicitations des communes qui semblent particulièrement désireuses de mettre en

œuvre des actions du plan biodiversité et de la stratégie d'arborisation.

Les milieux naturels sont, comme les milieux agricoles, soumis à de fortes pressions en raison de la densité de la population du canton. La pandémie a fait apparaître la nécessité de sensibiliser la population et d'accroître la surveillance de certains milieux. La sensibilisation passe également par les jeunes, pour lesquels il s'agirait de concevoir, en étroite collaboration avec le DIP, un programme de sensibilisation tout au long de la scolarité. Dans le même esprit, il est proposé de mettre sur pied un programme de formation pour les professionnels. Ces formations pourraient être intégrées à une réflexion visant à mettre en cohérence les différentes thématiques de la PPE de manière transversale.

En ce qui concerne la surveillance des milieux, il s'agira de renforcer la complémentarité entre l'action des gardes de l'environnement et les polices municipales.

E. Elaborer une conception cantonale du paysage pour contribuer à la qualité du cadre de vie

L'Etat reconnaît le paysage comme une valeur qualitative et identitaire essentielle à l'aménagement du territoire et aux différentes politiques publiques territoriales. La conception cantonale du paysage s'inscrit ainsi dans le processus lancé par la conception du paysage Suisse.

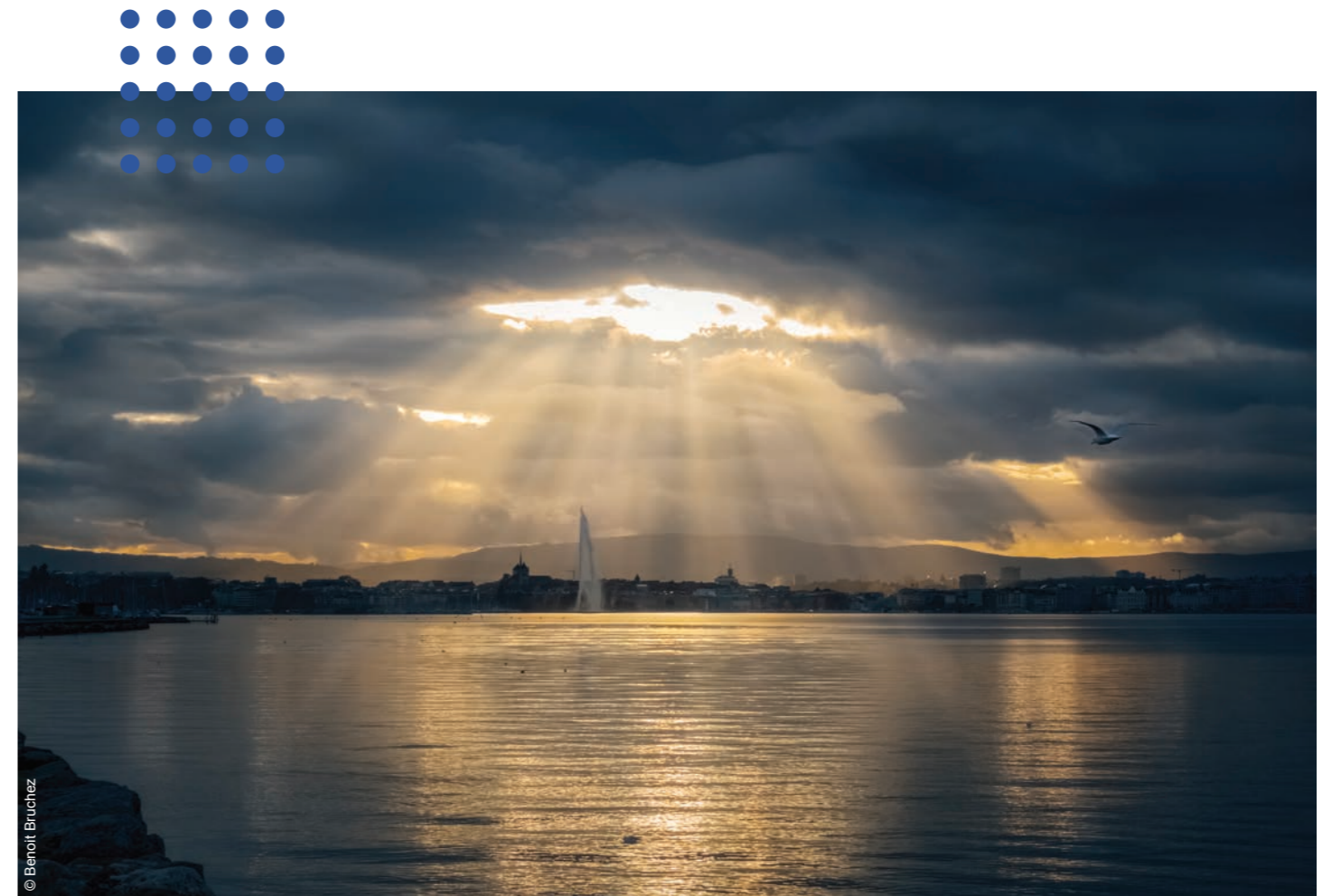
Portée par les offices de l'urbanisme et de l'agriculture et de la nature, la « Conception paysage pour le canton de Genève (CPC) » - qui servira de référence

pour les différents acteurs cantonaux - sera transmise pour adoption au Conseil d'Etat courant 2021. Définissant les composantes majeures du paysage genevois, identifiant les espaces à enjeux et rappelant l'importance des pénétrantes de verdure, elle offrira une clé de lecture du territoire visant à renforcer la qualité des projets. Une cellule paysage devrait accompagner en amont les projets ayant une incidence majeure sur les espaces prioritaires en terme de paysage.

F. Réaliser le musée sous l'esplanade de Saint-Antoine

La fin des fouilles archéologiques sous l'Esplanade de Saint-Antoine s'est accompagnée d'un concours d'architecture pour le musée dont le projet lauréat sera réalisé par la Ville de Genève d'ici à 2023.

Le Canton a accordé une subvention à l'investissement en faveur de la Ville de Genève à hauteur de 4,6 millions de francs par la loi de crédit 12703 votée le 27 novembre 2020.





© O. Zimmermann



G. Simplifier et accélérer les procédures liées à la protection du patrimoine bâti

Afin de simplifier et d'accélérer les processus liés à la protection du patrimoine bâti, la commission des monuments, de la nature et des sites (CMNS) a publié en septembre 2019 en collaboration avec l'office du patrimoine et des sites (OPS) cinq fiches de bonnes pratiques mettant en lumière les procédés couramment appliqués sur les projets qui leur sont soumis (notamment pour des constructions dans le périmètre des rives du lac, pour des procédés de réclame ou pour des interventions d'isolation thermique dans des bâtiments protégés).

Le département a en outre édicté en juillet 2020 une pratique administrative pour les travaux dans les bâtiments protégés et recensés comme dignes d'intérêt.



© T. Patis

A. Renforcer la dynamique de collaboration

Une demi-douzaine d'offices, etc. ont bénéficié d'accompagnement au changement pour faire évoluer leurs missions, organisations, projets ou collabora-

tions transversales. Le département a également collaboré avec l'OPE pour la création de la «Communauté des managers».

B. Développer la concertation

Le développement des processus de concertation s'est déroulé dans l'ensemble des démarches de projets d'aménagement du territoire et de projets urbains. L'implication citoyenne par le biais de démarches de concertation contribue à augmenter la qualité des projets et d'accélérer la transition écologique. Par année, ce sont une vingtaine de projets qui sont développés et qui ont touché quelque 12'000 personnes depuis le début de cette législature.

«3DD espace de concertation» a été renforcé comme pôle de ressources en matière de concertation citoyenne. Cet espace est ouvert aux acteurs

et aux citoyens qui s'inscrivent dans des démarches de coopération et de concertation, notamment au service d'une transition écologique des territoires. Il est le lieu de référence pour la coopération entre le département et les Hautes Ecoles romandes dans une approche de recherche contributive.

C. Promouvoir l'innovation

Le département a créé un pôle Innovation transversal facilitant les démarches en cours dans les offices et créant une dynamique interne autour d'une trentaine de vidéos «Pitches de l'innovation», d'une plateforme numérique et de cafés valorisant les initiatives internes ou externes au DT, comme le réseau des innovateurs-trices.

En 2020, des pilotes «Behavioural Insights» ont été menés en partenariat avec la faculté de psychologie dans le cadre de la transition écologique. Des premiers prototypes, basés sur des suggestions d'amélioration des collaborateurs-trices, ont été enclenchés. Des «stress-tests» permettront d'accroître la résilience de notre administration sur la base de scénarii de rupture.

D. Concevoir et évaluer les politiques publiques en se basant sur les objectifs de développement durable

La direction administration et qualité (DAQ) a été créée, regroupant l'entier des fonctions de contrôle de gestion, de contrôle interne et de logistique. Son approche consiste à pratiquer un diagnostic à 360° sur l'ensemble des paramètres «vitaux» des offices, projets, services ou structures du département. Elle mesure également la «vitalité» d'interaction entre les entités (intra et inter-départementales) et apprécie les résultats sous l'angle des programmes, projets ou des objectifs déterminés.

L'outil Smartcockpit a été implémenté en vue de la rédaction du bilan de la «Feuille de route DT 2018-2023». Les premiers résultats, concluants, permettent d'envisager son déploiement en 2021.

Une grille d'analyse des projets de lois sous l'angle du développement durable a été élaborée par le service cantonal du développement durable (SCDD) et testée sur différents projets de lois. Cet outil sera utilisé en phase pilote au sein du département à partir du 2^e semestre 2021. Cette démarche vise à identifier les conséquences en matière de développement durable des projets de loi en vue de les améliorer avant leur traitement parlementaire.

E. Développer une politique des ressources humaines

La simplification et la dématérialisation des processus de travail est en cours, et les dossiers personnels ont été entièrement numérisés. Cette première étape sera étendue à d'autres prestations administratives en lien avec le cycle de gestion des carrières.

Le 9 septembre 2020, le Conseil d'Etat validait une nouvelle stratégie RH issue de la Politique RH de l'Etat. En conséquence, la direction RH du département définit un nouveau «schéma directeur RH-DT» définissant une méthodologie pragmatique, transversale, agile et inclusive. Il s'agit de tenir compte à la fois des attentes stratégiques du Conseil d'Etat et du département, mais également de croiser ces engagements avec les missions, enjeux et spécificités propres au département.

La direction RH a aussi renforcé l'accompagnement des offices et ses prestations, notamment pour la réorganisation et le recrutement, tout en promouvant l'égalité des genres, les temps-partiels ou encore l'amélioration de la qualité de vie au travail.

Des actions concrètes ont été menées dans des offices pilotes, comme l'adoption des horaires à la confiance, le télétravail (accélééré par la pandémie) et le réaménagement des places de travail. A propos de la pandémie, un bilan interne a révélé une très grande agilité du département, et donc plus largement sa capacité à avancer de manière significative sur les objectifs de «Travailler autrement».

Une nouvelle politique d'accueil sera mise en place en 2021, suivi d'un accompagnement plus personnalisé et de formations spécifiques pour les managers. L'effort d'augmentation des places d'apprentissage démarré en 2020 se poursuit, plus particulièrement dans certaines professions spécifiques du département comme la viticulture, l'horticulture ou les laboratoires. Le parrainage et le réseautage entre apprentis seront également renforcés.

QUELQUE
12'000
PERSONNES
ONT PARTICIPÉ À
LA CONCERTATION
DES PROJETS
DEPUIS
2018

F. Promouvoir l'égalité

La promotion de l'égalité est gérée de manière participative sous forme d'une assemblée générale de volontaires qui a adopté six mesures de mise en œuvre des objectifs de législature, présentées par la suite en comité de direction du département. Trois mesures seront prochainement déployées : une campagne de sensibilisation aux stéréotypes

de genre, une formation pilote aux problématiques d'égalité et de discrimination destinée prioritairement aux cadres du département et un guide des bonnes pratiques pour intégrer la diversité dans les supports de communication du département.

G. Travailler autrement : adapter l'environnement de travail aux besoins

Mises en place dans un premier temps au Secrétariat général et dans plusieurs offices sous forme de pilotes, les objectifs visant à adapter l'environnement de travail aux besoins ont accompli des avancées significatives grâce aux mesures imposées en réponse à la pandémie. Le télétravail s'est ainsi très largement instauré, accompagné d'horaires plus flexibles et de visioconférences permettant un gain d'efficacité.

Dans le cadre de son rôle très transversal, l'office de l'urbanisme a développé des plateformes d'échange de données en partenariat avec l'OCAN, l'OPS et prochainement l'OCLPF. Il s'agit de mettre en commun des données métier et de les rendre accessibles de manière transparente au travers d'un guichet cartographique commun.

Un bilan interne de la période a confirmé les résultats positifs de ces changements, tout en mettant en lumière des métiers et situations pour lesquels les modes de travail habituels restent indispensables.

H. Soutenir la mission du département par une communication interne managériale et intégrée

Un comité de gestion documentaire assure désormais le pilotage stratégique et la simplification des plateformes de communication interne et de gestion de l'information. Le département a ainsi mis en place depuis 2018 un projet pilote pour l'Etat intégrant Intranet et espaces collaboratifs internes et externes sur une seule plateforme, notamment au service de projets réalisés avec des partenaires externes ou d'autres départements.

La « Feuille de route DT 2018-2023 » constitue le fil rouge de la communication interne du département en favorisant une vue d'ensemble transversale de ses objectifs. Elle se décline au quotidien par des actualités internes sur le nouveau portail collaboratif DT depuis 2018 ainsi qu'une série d'événements pour les cadres et collaboratrices et collaborateurs.

I. « Smart Geneva » – développer une politique du numérique au service de la population

La démarche Smart Geneva est mise en place de manière transversale à travers toutes les politiques publiques concernées. Son pilotage inclura divers offices de l'Etat, ainsi que l'Association des Communes genevoises (ACG), le Pôle métropolitain du genevois, les SIG et hepia, selon un modèle de gouvernance qui sera adopté par le Conseil d'Etat puis déployé en 2021.

La démarche Smart Geneva est conçue dans le but de promouvoir et d'encourager l'innovation genevoise pour un territoire durable :

- Mise en place d'un écosystème SmartCity au travers d'une plateforme internet et d'une grille de notation qui référence les projets « smart » et leur offre une visibilité importante (web, réseaux sociaux, événements espace 3DD, salons).

- Rôle de point d'entrée visible entre les acteurs de la smartcity et prestations de soutien (base documentaire sur les concours, annuaire des contacts, liste des aides financières et appels à projet, expertise sur les données du territoire).

- Mise en place d'une base de connaissance pour collecter les données, les traiter, décider et anticiper. Des expérimentations locales permettent d'alimenter cette base tout en assurant une gouvernance des données afin de partager des informations qualifiées, de qualité et ouvertes.

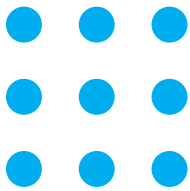
J. Mettre en place et assurer la gouvernance des données du territoire

Pour répondre à l'évolution des usages des géodonnées et les normaliser en vue de leur gouvernance, des initiatives d'expérimentation et d'innovation comme le BIM Etat, des campagnes d'acquisition novatrices, la visualisation et le renouvellement des données 3D du territoire, la modélisation de ses 350 ouvrages d'art et la mise en place de moyens de communication, d'interaction et de traitement augmentés ont été menées en partenariat avec les acteurs académiques et privés.

Cette même démarche se retrouve dans l'optimisation de l'exploitation des données et se concrétise autour des projets d'harmonisation du cadastre du sous-sol, de la valorisation des données du SITG, de

l'initiative organe officiel de publication du cadastre RDPPF, des traitements simplificateurs rendus possibles grâce à la data science et des projets d'amélioration des services et projets transverses.

Afin de coordonner ces actions et de préparer le futur, un modèle général de gouvernance et de qualité des géodonnées a été élaboré et sera soumis au Conseil d'Etat en 2021.



**POUR TOUTE INFORMATION
COMPLÉMENTAIRE**

www.ge.ch